

Pour une véritable reconnaissance de nos missions et l'arrêt de la précarité des personnels de vie scolaire,

Profession de foi de la fédération SUD Éducation pour les personnels exerçant des missions de surveillance (AED/AP).

votez SUD !

→ Des droits à faire respecter :

- Des contrats d'AED/AP en priorité destinés à des étudiant-e-s, recruté-e-s sur critères sociaux.
- La généralisation des contrats de 3 ans et la possibilité de choisir entre des contrats de un, deux ou trois ans.
- L'octroi obligatoire du crédit d'heures pour formation.
- Des emplois du temps aménagés permettant la poursuite des études.
- Une reconnaissance de notre rôle éducatif pour sortir d'une vision policière du rapport à l'élève.
- Le respect des droits syndicaux (participation aux stages de formation syndicale, aux HMI....).
- Le respect des autorisations d'absences pour les examens et concours sans compensation de service.

**En application de la loi Le Pors,
le statut de fonctionnaire doit
rester la norme pour des
missions pérennes !
Revendiquons
le statut de fonctionnaire
pour toutes et tous.**

→ Des droits à conquérir :

- Une réduction du temps de travail pour permettre l'emploi de nouveaux personnels et lutter contre le chômage, et pour améliorer nos conditions de travail et de vie.
- La revalorisation des salaires : un salaire décent qui n'oblige pas à cumuler d'autres emplois.
- La mise en place de la prime ZEP pour toutes et tous.
- L'accès à une formation réelle de fonction et liée aux missions définies par le contrat (notamment "secouriste sauveteur au travail").
- Un recrutement académique réduisant la subordination à l'arbitraire des chefs d'établissements et les recrutements de "copinage".
- Le droit à mutation comme pour les enseignant-es, avec des barèmes transparents, vérifiés en commissions paritaires.
- Notre inclusion pleine et entière au sein des équipes pédagogiques.
- Le remboursement des frais de transport et la gratuité des repas pris sur le temps de travail.



→ A terme, l'arrêt de la précarité des personnels de vie scolaire passe par :

- Le recrutement d'éducateurs et éducatrices en établissement scolaire sur des missions relevant d'éducation, de surveillance, de mise en place de projets pédagogiques, d'aide individualisée...
- Et pour les AED déjà en poste :
Pour ceux qui le souhaitent, une titularisation sur ces postes d'éducateurs et éducatrices suivie d'une formation rémunérée de 2 ans.
Pour ceux qui ne le souhaitent pas, SUD éducation revendique un salaire socialisé pour les étudiant-e-s, ce qui doit permettre une poursuite d'études
- Des débouchés professionnels :
pour les AED déjà en poste, ouverture de tous les concours de l'Éducation nationale et la reconnaissance de l'expérience professionnelle et des compétences acquises (VAE).